

**Note relative à la délibération N°08 /2017 « produits des familles »  
Conseil d'administration du 7 novembre 2017**

La délibération qui vous est soumise aujourd'hui a pour objet d'actualiser la délibération N°04/2016 adoptée lors du Conseil d'Administration du 27 septembre 2016 concernant les forfaits par pays faisant l'objet d'intermédiation financière.

**Il est demandé aux administrateurs d'approuver la délibération qui actualise l'intermédiation financière aux Philippines :** conformément à la délibération N°08/2012 relative au cadre définissant l'activité d'intermédiation financière du GIP AFA, et selon la décision de la directrice générale en date du 11 octobre 2017, il a été mis fin à l'intermédiation financière avec la Fondation Virlianie aux Philippines.